



Après 5 mois de rupture dans les négociations de Branche, les organisations syndicales sont parvenues à un accord sur les salaires avec la FNCA :

Après les 1% sur les RCE en janvier, les RCE/RCP, RCI et RCC des salariés de la Branche Crédit Agricole seront revalorisés de **2,9%** avec un minimum annuel de **850€**, dès ce **1er juillet**.

Le SNECA remercie les 70.000 salariés de la branche pour leur soutien tout au long de ces derniers mois

